

# L'écho de l'égout

## EDITORIAL      UNE OPERATION PILOTE DE DEPOLLUTION A REMOUCHAMPS, AYWAILLE ET SPRIMONT : RESULTATS.

---

Au cours des "5e journées nationales de protection des sites spéléologiques" organisées les 14 et 15 octobre à Remouchamps, Aywaille et Sprimont plus de 200 volontaires ont nettoyé systématiquement les dépotoirs sauvages polluant les chantoirs, les grottes et les eaux souterraines. 225 TONNES DE DECHETS et 10 CARCASSES DE VOITURES ont ainsi été évacués vers les dépôts communaux.

Cette opération pilote de dépollution, placée sous le patronage du Ministre Califice, Secrétaire d'Etat aux Affaires Sociales Wallonnes, a bénéficié de l'aide matérielle des Communes d'Aywaille et de Sprimont, de la Protection Civile et d'Entreprises privées (les Entreprises Galère, les Ets. Beauvois de Lincé-Sprimont, et les Entreprises C.S.E.). 9 camions-bennes, 3 pelles-mécaniques et 1 bulldozer ont ainsi participé à l'opération.

Au cours du vin d'honneur offert à Remouchamps par l'Administration Communale d'Aywaille, la Commission Nationale de Protection des Sites Spéléologiques a rappelé les objectifs de cette action pilote : attirer l'attention sur l'état de pollution des chantoirs et des grottes servant trop souvent de lieux de versages d'immondices ou d'exutoires d'égouts et démontrer concrètement que la dépollution systématique de nos plus remarquables sites calcaires est chose possible, à généraliser dans l'avenir.

Par la voix de son représentant, le Ministre Califice a présenté ensuite son plan global de prise en charge des déchets ménagers en Wallonie ainsi que l'inventaire systématique des dépôts de déchets qui vient d'être réalisé par la société ornithologique AVES, avec la collaboration de la C.N.P.S.S. Tout en attirant l'attention sur l'utilité des actions concertées des mouvements volontaires avec les communes pour la "dépollution" de l'environnement, le ministre a souligné que c'est maintenant aux pouvoirs communaux de proposer et de réaliser une politique spécifique en la matière avec les instruments mis à leur disposition. 220 "éboueurs d'un jour" venus de tous les coins de Belgique n'attendent qu'une seule chose : ne plus devoir recommencer !

---

**COMMISSION NATIONALE DE PROTECTION DES SITES SPÉLÉOLOGIQUES**  
association sans but lucratif  
**NATIONALE COMMISSIE VOOR BESCHERMING VAN SPELEOLOGISCHE OORDEN**  
vereniging zonder winstoogmerk

Créée par les Fédérations  
et les Groupements Belges de Spéléologie  
Affiliée à Interenvironnement et à  
l'Entente Nationale pour la Protection de la Nature  
Siège : Rue du Repos 72 - 1180 Bruxelles

Compte banque No 068-0439320-34  
de la C.N.P.S.S. - a.s.b.l.

**5<sup>E</sup> JOURNEES NATIONALES DE PROTECTION DES SITES SPELEOLOGIQUES  
A REMOUCHAMPS, AYWAILLE ET SPRIMONT LES 14 ET 15 OCTOBRE 1978.**

---

1. PARTICIPATION.

1.1. Volontaires.

Spéléos 111; Mouvements de Jeunesse 24; Croix Rouge 31;  
Protection Civile 24; Agents Communaux d'Aywaille (chauffeurs,  
pompiers) 5; Agents Communaux de Sprimont (conducteur travaux,  
chauffeurs, permanents téléphone) 7; Eaux et Forêts 3.

TOTAL des participants à l'opération : 205 personnes.

1.2. Matériel.

Commune Aywaille : 3 camions (samedi) + 2 camions et 1 pelle mécanique  
(dimanche).

Commune Sprimont : 1 bulldozer + 1 camion (samedi et dimanche).

Protection Civile samedi et dimanche : 1 camion grue + 2 camions  
bennes + 1 camion pionnier + 1 camionnette.

Privés : Entreprises Galere 1 pelle mécanique;  
Ets. Beauvois 1 camion 20 T.  
Entreprises C.F.E. 1 camion benne  
(Mr. Jacob)

Croix Rouge Angleur : intendance + accueil P.C.

Croix Rouge Aywaille : postes secours.

1.3. Expo "Grottes en Péril" à Remouchamps.

Environ 150 visiteurs (samedi + dimanche) + environ 80 participants  
au drink.

1.4. Soirée de films à Kin.

salle comble avec env. 150 entrées.

5E JOURNEES NATIONALES DE PROTECTION DES SITES SPELEOLOGIQUES  
 A REMOUCHAMPS, AYWAILLE ET SPRIMONT LES 14 ET 15 OCTOBRE 1978.

B I L A N.

<u>2. Liste des Sites Dépollués.</u>	<u>Nbre camions de déchets</u>	<u>Tonnage estimé</u>	<u>Précisions.</u>
<u>Commune d'Aywaille</u>			
1. Chantoir de Secheval	1/2 camion	?	-
2. Chantoir de Rouge Thier	-	-	Nettoyage de la grotte.
3. Ruisseau des Stanches (à l'amont du Chantoir de Chefosse).	15 camions	± 105 Tonnes	1/3 du dépôt <u>reste à enlever</u>
4. Grotte de Remouchamps	-	-	Nettoyage du bassin d'entrée par plongeurs (déchets des touristes).
5. Chantoir de la Ferme de Piromboeuf (dans périmètre alimentation du captage d'Aywaille).	6 camions	30 Tonnes	<u>Reste à terminer.</u>
6. Chantoir de Piromboeuf n°2. (dans périmètre alimentation du captage d'Aywaille).	1/2 camion	?	12 crânes de vache + ossements + 1 charogne en décomposition. <u>reste à terminer.</u>
7. Chantoir de Kin	1 camion	-	1 carcasse de voiture.
8. Carrière Souterraine de Longueigne (captage occasionnel).	1 camion	?	Nettoyage par plongeurs.
9. Fond de Kin	1 camion	?	1 charogne de veau.
10. Fond de Harzé (bord de route).	1/2 camion	?	-
Voisinage de la Piscine d'Aywaille	1 camion	?	2 carcasses de voiture.
Carrière du Galot (Harzé)	-	-	N'a pas pu être attaquée.

Commune de Sprimont.

11. Chantoir de Béron-Ry	1 1/2 camion	?	1 carcasse de voiture.
12. Chantoir de Grandchamps	6 camions	30 Tonnes	1 chien crevé.
13. Trou du Renard	1 camion	?	3 carcasses de voiture.
14. Chantoir de Xhignez	6 camions	30 Tonnes	2 carcasses de voiture.
15. Ancienne carr. de Myroule	5 camions	20 Tonnes	-

NOMBRE TOTAL DE DEPOTS SAUVAGES EVACUES : 15 SITES.

NOMBRE TOTAL DE CAMIONS DE DECHETS EVACUES : 45 CAMIONS.

ESTIMATION DU TONNAGE DE DECHETS EVACUES : 225 TONNES.

NOMBRE TOTAL DE CARCASSES DE VOITURES EVACUEES : 10 CARCASSES.

=====

5<sup>E</sup> JOURNEES NATIONALES DE PROTECTION DES SITES SPELEOLOGIQUES  
A REMOUCHAMPS, AYWAILLE ET SPRIMONT LES 14 ET 15 OCTOBRE 1978.

---

Allocution prononcée à Remouchamps à l'occasion des 5<sup>e</sup> Journées Nationales de Protection des Sites Spéléologiques, par Claude DE BROYER, Président de la C.N.P.S.S.

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Au nom de la Commission Nationale de Protection des Sites Spéléologiques et au nom des 200 ou 300 volontaires qui participent aujourd'hui à cette importante opération pilote de dépollution, je voudrais vous remercier de votre présence ici et de l'intérêt que vous portez à cette action.

L'opération qui se déroule en ce moment n'a été rendue possible que grâce à la collaboration et à l'appui des Communes d'Aywaille et de Sprimont, du Club de Recherches Spéléologiques Ourthe-Amblève de Sprimont, du Spéléo-Club d'Aywaille, de l'Association des Amis du Vallon des Chantoirs, de la Protection Civile de Kemexhe, des Croix Rouges d'Angleur et d'Aywaille, des Eaux et Forêts et de l'ADEPS.

Cette énumération fort longue -et j'espère n'avoir oublié personne !- montre clairement qu'une volonté existe de protéger en profondeur un de nos plus remarquable patrimoine régional.

Et sans vouloir faire de sentimentalisme déplacé, il faut reconnaître qu'il s'agit vraiment d'un patrimoine au sens profond du terme. Car n'oublions pas que nos lointains ancêtres habitaient les cavernes ou y enterraient leurs morts. Et quand

nous voyons aujourd'hui des grottes préhistoriques enfouies sous les immondices du village de vacances voisin, comme à Hastière, des grottes préhistoriques qui ont servi il y a 10.000 ans d'habitat et de lieux de sépulture, cela ne peut que nous faire réfléchir.

Les grottes et les chantoirs sont aussi un patrimoine typiquement wallon. Le mot chantoir lui-même est un pur mot wallon et il y a toute une série de mots locaux pour désigner les pertes de rivières qui de tout temps ont fasciné l'imagination des hommes. Ce sont les douves à Plainevaux ou à Comblain, les pous à Sandrogne, les adugeoirs, les agouloirs ou les engorgeoirs dans l'Entre Sambre et Meuse, ou encore les agolina, les agoles, les bêtoires, les aiguigeois... Et je ne parlerai pas des innombrables Trou des Nutons ou Trou de Sotais bien de chez nous.

Les grottes et les chantoirs sont enfin un patrimoine naturel d'origine millénaire unique et irremplaçable. Tous ceux qui ont eu la chance d'être les premiers à pénétrer dans des galeries vierges, de découvrir les concrétions des paysages souterrains élaborées goutte à goutte au rythme géologique restent marqués par ces découvertes.

C'est aussi dans ce milieu minéral aux fragiles équilibres naturels que vit une faune cavernicole dont il est banal de rappeler le grand intérêt biologique.

Or, aujourd'hui les sites "karstiques" (on appelle ainsi les chantoirs, les grottes et les dolines, ces dépressions en cuvette typiques des terrains calcaires) et par eux les eaux souterraines au sein des massifs calcaires sont gravement menacés par la pollution.

Une enquête systématique, baptisée "Opération Pollukarst" vient d'être réalisée par la C.N.P.S.S. à la demande du Ministre Califice, Secrétaire d'Etat aux Affaires Sociales Wallonnes, dans le cadre d'un inventaire global de la pollution de la Wallonie.

Cette enquête a permis de dénombrer un minimum de 400 sites karstiques servant de dépôt d'immondices ou d'exutoire d'égout en Wallonie. Cette situation est grave et exige des mesures d'assainissement.

Cette situation est grave parce que les massifs calcaires fournissent près de 60% de l'eau souterraine captée en Wallonie.

Cette situation est grave parce que les chantoirs et les dolines constituent des points d'absorption directe vers les eaux souterraines et qu'en outre les eaux circulant dans les massifs calcaires ne sont absolument pas filtrées.

Cette situation est grave parce que <sup>dans</sup> les eaux souterraines il n'y a pratiquement aucune auto-épuration, au contraire de ce qui se passe dans les rivières de surface.

Et ce n'est ni aux habitants d'Aywaille ni à ceux de Sprimont qu'il faut expliquer cela, eux qui savent concrètement -je dirais même "gustativement"- ce qu'est la pollution des captages par les chantoirs.

Non seulement la qualité de nos eaux souterraines est atteinte mais nos paysages calcaires de surface sont défigurés dans ce qu'ils ont de plus typique. Sous-terre, que dire de l'impact sur la faune cavernicole très adaptée, très évoluée et donc très sensible à toute perturbation du milieu cavernicole qui était probablement le milieu naturel terrestre le plus constant. Même les concrétions, les stalactites et les stalagmites, bijoux millénaires des paysages souterrains, sont atteintes par la pollution organique qui provoque une corrosion biochimique les rendant friables et poreuses et finalement "pourries".

Et, soit dit en passant, cette lèpre commence à atteindre nos grottes touristiques et notamment la Grotte de Remouchamps. On connaît pourtant depuis le début du siècle les dangers de la pollution des eaux souterraines par les chantoirs. Les innombrables mises en garde tout au long des 2000 pages de l'ouvrage de Vandebroeck, Martel et Rahir consacré aux "Cavernes et aux Rivières souterraines de la Belgique", n'auront servi à rien.

On se conduit aujourd'hui comme au siècle dernier où l'on avait au moins l'excuse de l'ignorance.

Comment en est on arrivé là ?

Mais c'est très simple !

La défense de l'environnement aujourd'hui tout le monde est pour !

La pollution en général tout le monde est contre !

Mais la pollution en particulier quand il s'agit de contrer des intérêts particuliers au nom de l'intérêt général, quand il s'agit d'avoir la volonté de modifier des mauvaises habitudes très anciennes, quand il s'agit de faire respecter des règlements ou des arrêtés royaux, quand il s'agit de consentir l'effort financier nécessaire à la dépollution au détriment d'autres réalisations plus électoralement rentables, Alors là, l'unanimité disparaît !

Vous permettrez à ceux qui depuis 9 mois aujourd'hui ont consacré leurs efforts à faire l'inventaire systématique, site après site, de la pollution des sites karstiques, de proposer quelques mesures à prendre.

En matière de rejet d'eaux usées, il faut interdire le rejet systématique des égouts ou des aqueducs d'autoroutes dans les chantoirs.

La loi sur la protection des eaux souterraines date du 26 mars 1971 et n'a reçu à ce jour (7 ans plus tard !) aucun arrêté d'application.

Cette loi vise avant tout la protection des captages, ce qui est compréhensible et nécessaire, mais insuffisant.

Il faut aussi, comme c'est le cas dans la loi sur la protection des eaux de surface contre la pollution, promulguer des mesures générales de protection des eaux souterraines, que celles-ci soient captées ou non. Et, dans ce cadre, il faut interdire explicitement les rejets directs de substances polluantes dans les sites karstiques, chanoir, doline, effondrement, entrées de grottes.

Il faut non seulement interdire la pollution systématique des sites karstiques et faire respecter effectivement ces mesures d'interdiction, il faut aussi-évidemment-épurer nos eaux usées avant de les rejeter dans la nature.

Et j'enfoncerai une porte ouverte en disant que la Wallonie, qui est pourtant le château d'eau du Benelux, accuse un retard considérable et fait figure de pays sous-développé par rapport à pas mal de ses voisins. En matière d'épuration des eaux usées

il faut accorder une priorité aux régions calcaires parce que l'intérêt économique de leurs eaux souterraines et leur grande sensibilité à la pollution le demandent, parce que l'intérêt scientifique, touristique, paysager et social de leur sites remarquables l'exige.

Il faut, concrètement, aboutir à la suppression des rejets directs d'égouts dans les chantoirs dont une bonne centaine de cas viennent d'être systématiquement dénombrés par les spéléologues.

En matière d'assainissement de dépôts d'immondices un effort particulier doit être consenti pour la suppression des dépôts sauvages ou officiels dans les sites karstiques remarquables et dans les périmètres de captage en terrain calcaire. Et il ne faut pas se contenter de recouvrir de terre plus ou moins complètement les dépôts qui par lessivage des eaux de percolation continueront pendant longtemps à distiller leurs polluants aux eaux souterraines. Est-il admissible, par exemple, que dans plusieurs grottes importantes très fréquentées par les spéléologues et utilisées comme grottes d'écologie par l'ADEPS, les ruisseaux souterrains soient infectés par des dépôts de surface ? Est-il admissible que l'on se donne bonne conscience en recouvrant de gravier le dépôt <sup>sauvage du chantoir de</sup> de Piromboeuf ou le Chantoir d'Awan dont les eaux polluées continuent de couler dans le captage d'Aywaille ?

Il ne faut pas camoufler la pollution, il faut la supprimer à sa source. Et c'est particulièrement vrai dans les massifs calcaire aquifères où il est indispensable d'épurer à l'amont, avant le rejet, plutôt qu'à l'aval après la pollution en profondeur de tout l'écosystème karstique. Ce type de traitement à postériori tel qu'il est pratiqué au captage d'Aywaille aboutit en outre à produire de l'eau de plus en plus chère et de moins en moins bonne.

S'il est indispensable d'assainir nos eaux et nos sites souterrains, il faut aussi empêcher que des erreurs se répètent à l'avenir. A ce sujet, il faut s'interroger sur l'efficacité et le sérieux des procédures qui aboutissent finalement à placer des dépotoirs officiels ou des égouts communaux dans des sites remarquables ou dans des bassins d'alimentation de captage avec l'approbation des multiples administrations compétentes (!?)

Nous connaissons des égouts communaux conçus par des Services Techniques Provinciaux, réalisés par des Intercommunales, sub-sidiés par les Travaux Publics, approuvés par la Santé Publique, autorisés par les Députations permanentes, égouts aboutissants dans des grottes-écoles de l'ADEPS, visitées chaque année par des centaines de jeunes, ou dans des chantoirs classés en zones naturelles d'intérêt scientifique dans les plans de secteur et en instance de classement par les Monuments et Sites, au nom de leur intérêt national.

Sans doute est-il trop optimiste de vouloir l'assainissement complet de ce que l'on a appelé très justement la "Poubelgique Souterraine". Mais il faut un début à tout, il y a des priorités à définir, des moyens à trouver, une volonté politique à susciter et à soutenir.

Un petit pas dans ce sens a été franchi aujourd'hui à Remouchamps, Aywaille et Sprimont par 300 volontaires qui n'accepteront pas que leur action reste sans lendemain.

=====

### Une opération pilote de dépollution à Remouchamps, Aywaille et Sprimont, menée par 220 personnes : 225 tonnes de déchets et 10 carcasses de voitures

Au cours des « cinquièmes journées nationales de protection des sites spéléologiques » organisées les 14 et 15 octobre à Remouchamps, Aywaille et Sprimont, plus de deux cents volontaires ont nettoyé systématiquement les dépotoirs sauvages polluant les chantoirs, les grottes et les eaux souterraines.

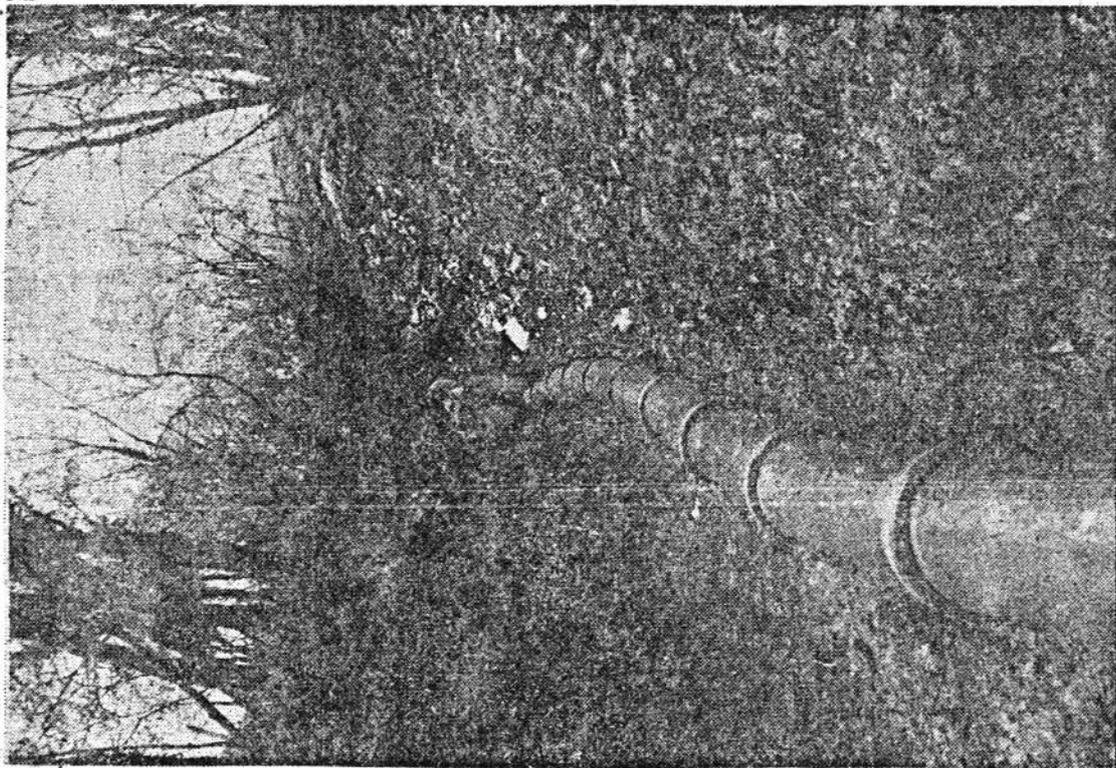
Deux cent vingt-cinq tonnes de déchets et dix carcasses de voitures ont ainsi été évacués vers les dépôts communaux.

Cette opération pilote de dépollution a nécessité l'utilisation de neuf camions-bennes, trois pelles mécaniques et un bulldozer ont ainsi participé à l'opération.

Au cours du vin d'honneur offert à Remouchamps par l'Administration communale d'Aywaille, la Commission nationale de Protection des Sites spéléologiques a rappelé les objectifs de cette action pilote : attirer l'attention sur l'état de pollution des chantoirs et des grottes servant trop souvent de lieux de versages d'immondices ou d'exutoires d'égouts et démontrer concrètement que la dépollution systématique de nos plus remarquables sites calcaires est chose possible, à généraliser dans l'avenir.

Leo Wallonie  
10-10-78

# Trois cents volontaires pour l'opération- pilote de dépollution ce week-end :



● Le trou du Renard (Lesve) : égouts communaux.



● Le chantoir de Tricointe sert impunément de dépôt...

# ils nettoieront les chantoirs et les grottes de Remouchamps, Aywaille et Sprimont

Ce week-end, la Commission nationale de protection des sites spéléologiques organise les « 5 Journées nationales de protection des sites spéléologiques ».

Le point fort de ces journées sera l'opération-pilote de dépollution des sites karstiques de la région Remouchamps-Aywaille et Sprimont à laquelle participeront plusieurs centaines de volontaires.

La commission profitera de la circonstance pour présenter les résultats de l'enquête « Pollukarst », un inventaire des dépôts de déchets solides et des rejets d'effluents liquides dans les sites karstiques, réalisé à la demande du secrétariat d'Etat aux Affaires sociales wallonnes.

La dégradation de nos paysages et la pollution de nos eaux souterraines par les dépôts sauvages d'immondices sont-elles inévitables ?

Les « 5e Journées nationales de protection des sites spéléologiques » organisées les 14 et 15 octobre à Remouchamps, Aywaille et Sprimont veulent démontrer le contraire.

A cette occasion en effet sera réalisée une vaste « opération-pilote de dépollution », au cours de laquelle les dépôts sauvages polluant les chantoirs, les grottes et les eaux souterraines de la région seront entièrement évacués.

300 volontaires sont attendus, provenant des groupements spéléologiques et écologiques, des écoles, des mouvements de jeunesse et des paracommandos.

Une importante aide logistique (une dizaine de camions, des grues, etc...) sera fournie par les communes d'Aywaille et Sprimont, la Protection civile et la Croix Rouge.

Cette opération, placée sous le patronage du ministre Califice, secrétaire d'Etat aux Affaires sociales wallonnes, bénéficie en outre de la collaboration de l'ADEPS et des Eaux et Forêts.

Par cette action, la Commission nationale de protection des sites spéléologiques, organisatrice de ces journées, veut attirer l'attention sur l'état de pollution des massifs calcaires de Wallonie.

On sait en effet que ces massifs calcaires fournissent actuellement près de 60 p.c. des eaux souterraines captées en région wallonne et que d'autre part les eaux circulant dans les fissures et les conduits des roches cal-

caires ne sont absolument pas filtrées.

Les chantoirs et les dolines (dépressions en cuvette caractéristiques des terrains calcaires) constituent des points d'absorption directe vers les eaux souterraines et permettent donc l'« entrée libre » à toutes les formes de pollution, qui finalement peuvent se retrouver dans l'eau de nos robinets.

● Le captage d'Aywaille, par exemple, est alimenté notamment par deux chantoirs dont l'un, à Awan, récolte les eaux d'égout du village, y compris celles de l'abattoir local, et dont l'autre, à Prombœuf, engloutit les écoulements de purin de la ferme voisine et les eaux lessivant un dépôt sauvage...

● Ces cas de pollution de sites « karstiques » (on appelle ainsi les chantoirs, les dolines et les grottes) ne sont pas rares.

Un relevé systématique, l'« Opération Pollukarst » vient d'être réalisé par la C.N.P.S.S., à la demande et avec l'appui du secrétariat d'Etat aux Affaires sociales wallonnes et du ministère de la Santé publique.

Cette enquête a permis de dénombrier un minimum de 400 sites « karstiques » servant de dépôt d'immondices ou d'exutoire d'égout en Wallonie.

● Cette situation appelle des mesures effectives d'assainissement et, en priorité, la suppression des égouts polluant les chantoirs et les grottes.

En outre, dans le cadre de la loi sur la protection des eaux souterraines (loi restée depuis 1971 sans arrêté d'application), des mesures générales de protection doivent être promulguées.

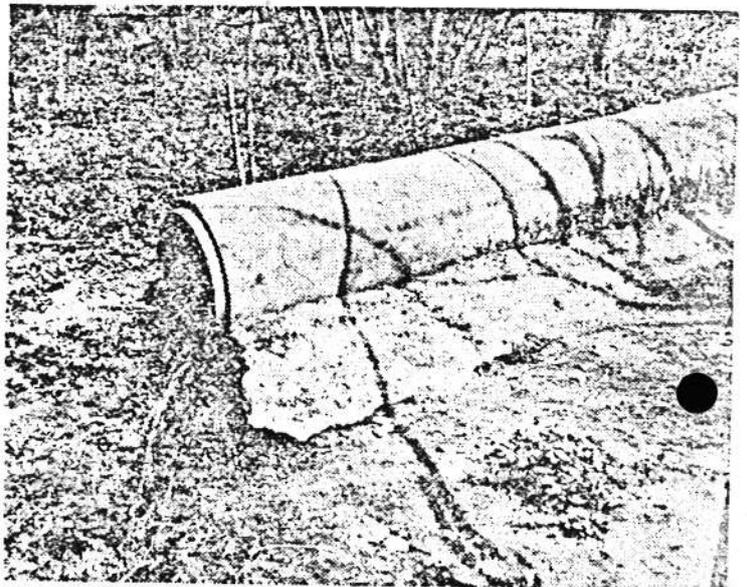
Il faut, notamment, interdire explicitement, comme cela se fait dans d'autres pays, l'usage des sites karstiques aux fins d'exutoires d'égouts ou de dépôts d'immondices.

● Les grottes et les chantoirs, phénomènes naturels propres aux régions calcaires, sont aussi très souvent des sites de grand intérêt scientifique, sportif et touristique.

C'est le cas certainement de l'ensemble du Vallon des Chantoirs et de la grotte de Remouchamps.

Ces sites exigent d'être préservés de la lèpre de la pollution.

Une premier (petit) pas sera franchi dans ce sens à Remouchamps, Aywaille et Sprimont par 300 volontaires qui n'accepteront pas que leur action reste sans lendemain.



● Mont-sur-Meuse : l'égout communal se jette directement dans le trou de l'Église, fréquenté chaque année par environ deux mille spéléologues.

## Pour empêcher les Wallons de boire la pollution...

Trois cents volontaires se réuniront les samedi 14 et dimanche 15 octobre prochains à Remouchamps-Aywaille, à l'appel de la Commission nationale de protection des sites spéléologiques et avec l'appui du secrétariat d'Etat aux Affaires sociales wallonnes et de l'A.D.E.P.S., pour une vaste « opération pilote de dépollution ».

Ces volontaires, provenant des organisations écologiques et spéléologiques, des écoles, des mouvements de jeunesse et des paracommandos, s'attacheront à évacuer les dépôts d'immondices sauvages qui polluent les massifs calcaires. L'opération est d'autant plus importante que ces massifs fournissent près de soixante pour cent des eaux souterraines wallonnes et que les eaux qui circulent dans les conduits calcaires ne sont pas filtrées: la pollution (dépôts d'immondices ou exécutoires d'égout) est donc directement absorbée et conduite aux usagers!

Outre l'opération de nettoyage, une exposition mobile et plusieurs films seront présentés. (Rens. 02-736.02.29).

Le Soir  
18 oct. 78

# Combattre la pollution des chantoirs et des eaux souterraines

## Une opération pilote à Remouchamps, Aywaille et Sprimont

La dégradation de nos paysages et la pollution de nos eaux souterraines par les dépôts sauvages d'immondices sont-elles inévitables ?

Les « Cinquièmes journées nationales de protection des sites spéléologiques » organisées ce week-end à Remouchamps, Aywaille et Sprimont ont démontré le contraire. A cette occasion, en effet, a été réalisée une vaste « opération pilote de dépollution », au cours de laquelle les dépôts sauvages polluant les chantoirs, les grottes et les eaux souterraines de la région ont été évacués.

Quelque 300 volontaires étaient présents, provenant des groupements spéléologiques et écologiques, des écoles, des mouvements de jeunesse et des paracommandos. Une importante aide logistique (une dizaine de camions, des grues, etc...) a été fournie par les communes d'Aywaille et Sprimont, la Protection civile et la Croix-Rouge.

Cette opération, placée sous le patronage du secrétariat d'Etat aux Affaires sociales wallonnes, bénéficie en outre de la collabo-

ration de l'ADEPS et des Eaux et Forêts.

Par cette action, la Commission nationale de protection des sites spéléologiques, organisatrice de ces journées, voulait attirer l'attention sur l'état de pollution des massifs calcaires de Wallonie.

En effet, ces massifs calcaires fournissent actuellement près de 60% des eaux souterraines captées en région wallonne. D'autre part, les eaux circulant dans les fissures et les conduits des roches calcaires ne sont absolument pas filtrées.

Les chantoirs et les dolines (dépressions en cuvette caractéristique des terrains calcaires) constituent des points d'absorption directe vers les eaux souterraines

et permettent donc l'« entrée libre » à toutes les formes de pollution, qui finalement peuvent se retrouver dans l'eau de nos robinets.

Le captage d'Aywaille, par exemple, est alimenté notamment par deux chantoirs dont l'un, à Awan, recueille les eaux d'égout du village, y compris celles de l'abattoir local, et dont l'autre, à Pirombœuf, engloutit les écoulements de purin de la ferme voisine et les eaux lessivant un dépotoir sauvage.

Ces cas de pollution de sites « karstiques » (on appelle ainsi les chantoirs, les dolines et les grottes) ne sont pas rares.

Un relevé systématique, l'« Opération Pollukarst » vient d'être réalisé par la CNPSS, à la demande et avec l'appui du secrétariat d'Etat aux Affaires sociales wallonnes et du ministère de la Santé publique. Cette enquête a permis de dénombrier un minimum de 400 sites « karstiques » servant de dépôt d'immondices ou d'exutoire d'égout en Wallonie.

Cette situation appelle des mesures effectives d'assainissement et, en priorité, la suppression des égouts polluant les chantoirs et les grottes.

En outre, dans le cadre de la loi sur la protection des eaux souterraines (loi restée depuis 1971 sans arrêté d'application !), des mesures générales de protection doivent être promulguées. Il faut, notamment, interdire explicitement, comme cela se fait dans d'autres pays, l'usage des sites karstiques aux fins d'exutoires d'égouts ou de dépôts d'immondices.

Les grottes et les chantoirs, phénomènes naturels propres aux régions calcaires, sont aussi très souvent des sites de grand intérêt scientifique, sportif et touristique. C'est le cas certainement de l'ensemble du vallon des Chantoirs et de la grotte de Remouchamps.

Ces sites exigent d'être préservés de la lépre de la pollution. Un premier (petit) pas a été franchi dans ce sens à Remouchamps, Aywaille et Sprimont par 300 volontaires qui n'accepteront pas que leur action reste sans lendemain.



## Eboueurs d'un jour

Deux cent vingt-cinq tonnes de déchets dont dix carcasses de voitures : tel est le (trop) riche bilan de la V<sup>e</sup> Journée nationale de protection des sites spéléos au cours de laquelle deux cent vingt amoureux du monde souterrain sont allés nettoyer grottes et chantiers de la région d'Aywaille, Remouchamps et Sprimont avec l'aide de plusieurs communes, de la Protection civile et de plusieurs firmes privées. Par cette action d'éclat placée sous le patronage du ministre Califice, les spéléos voulaient rappeler au grand public que les grottes ne sont pas des poubelles. Puissent-ils être entendus !

# La grotte de Rosée à Engis : un site classé à concasser ?

Faut-il sacrifier nos plus belles grottes classées pour alimenter les fours à chaux ?

La question est posée à Engis où se trouve une des plus belles grottes de Belgique : la grotte de Rosée.

Cette grotte — pas bien grande — présente une profusion de cristallisations extraordinaires, dont des stalactites extrêmement fines tombant des voûtes en une véritable pluie minérale. Ces ensembles de stalactites « fistuleuses », très fragiles, sont uniques en Belgique et fort rares en Europe.

Ces richesses minérales ont motivé l'introduction d'une demande de classement par la Commission nationale de Protection des sites spéléologiques, commission créée par l'ensemble des fédérations et groupements de spéléologie pour défendre le patrimoine naturel souterrain, et par les « Chercheurs de la Wallonie », société chargée de la gestion scientifique du site, qu'elle a étudié de longues années.

Le 8 juillet 1977, la grotte de Rosée était classée « au nom de

son intérêt national » par le ministre de la Culture française.

On pouvait donc s'attendre à ce que cette mesure mette définitivement hors d'atteinte des destructions la grotte de Rosée et sa voisine la grotte Lyell, visée elle aussi par l'arrêté de classement.

Mais ces deux grottes s'ouvrent dans le périmètre d'exploitation des carrières Carmeuse et le classement a eu pour effet immédiat d'arrêter toute extraction dans le site. Le bruit ayant couru que la grotte de Rosée était en fait détruite par les travaux d'extraction antérieurs au classement, les carrières Carmeuse ont introduit une demande de dérogation à l'arrêté de classement, pour poursuivre l'exploitation dans le site.

A l'initiative du ministre de la Culture française, un « état des lieux » de la grotte de Rosée vient d'être dressé par la Commission royale des monuments et des sites et par la Commission nationale de protection des sites spéléologiques en présence des représentants de la société Carmeuse, ainsi que d'Interenvironnement-Wallonie et des

« Chercheurs de la Wallonie ».

Cette visite a permis de constater le très bon état de conservation des plus jolies salles où les extraordinaires stalactites ont — par miracle — été épargnées par les ondes de choc des explosifs.

Le site classé conserve donc toute sa valeur, mais l'effet destructeur des explosifs a atteint des galeries — heureusement sans intérêt — où la roche est fissurée, les bancs rocheux décollés, et d'énormes blocs sont détachés et brisés au sol.

Ceci permet d'imaginer le sort réservé au palais de cristal — nom donné au début du siècle à la plus jolie salle de la grotte — si les travaux d'exploitation devaient à nouveau être autorisés dans le site. Rappelons d'ailleurs que la validité du permis d'exploitation des carrières Carmeuse est contesté actuellement devant le tribunal de Huy par Interenvironnement-Wallonie et « Les chercheurs de la Wallonie ».

La commission nationale de protection des sites spéléologiques réaffirme avec force tout

l'intérêt scientifique et esthétique du site classé et attire l'attention sur le fait qu'aucun risque de destruction du site ne peut être pris. Permettre une reprise de l'exploitation de la carrière de Rosée équivaldrait, en fait, à nier le principe même de la législation sur la protection du patrimoine culturel de Wallonie.

LA MEUSE - LA CANTERNE

lundi 4-9-1978



● Claude De Broyer, président de la C.N.P.S.S., sous les « fistuleuses » de la grotte de Rosée, un type de concrétion unique en Belgique.

DERNIERE NOUVELLE : le Chantoir de Piromboeuf à Harzé est à nouveau accessible mais la présence de gaz en rend la visite dangereuse. Lors des 5<sup>e</sup> journées nationales de dépollution, des spéléos ont été intoxiqués à -6 m, la semaine suivante les gaz nocifs stagnaient à - 20 m.

Que ceux qui ont à coeur les activités de la CNPSS n'oublient pas les réunions du 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois. La prochaine réunion aura lieu le 5 décembre 78, à 20h00 au 33 rue de Maelbeek 1040 Bruxelles

La survie de la CNPSS dépend de ses membres, de leur bonne volonté mais aussi de leur sous...

Si vous voulez que nous puissions ensemble continuer l'action incontestablement positive de la Commission, aidez-nous en devenant membre de la CNPSS soit à titre personnel (100 fr) soit comme club par un versement de 200 fr. Vous serez ainsi tenu au courant des activités en recevant l'Echo de l'Egout, revue de la CNPSS

Rappel : compte n° 068.0439320.34 de la CNPSS asbl  
Heidestraat, 12 3281 Averbode

\*\*\*\*\*

Rappel : la convention avec le propriétaire de Trou d'Haquin vient d'être reconduite. Cette convention interdit explicitement les groupes de plus de huit personnes.

LA SPELEO N'EST PAS UN SPORT DE MASSE !

\*\*\*\*\*

Avis communiqué par le G.S.C. concernant l'accès de la grotte de Quinet à Bouffioulx :

La propriétaire, Madame Quinet, a fait part de son intention de laisser paître des moutons dans la carrière ce qui nécessite une clôture. En accord avec Madame Quinet, le G.S.C. va tracer un sentier permettant d'accéder à la carrière. L'utilisation de ce sentier et le respect des clôtures doit être scrupuleusement suivi (attention, chien de garde), ainsi que les consignes suivantes : défense de lancer des pierres ou d'en détacher de la paroi, d'abandonner des détritiques (poubelles au refuge), de s'écarter du sentier. De toutes façons, faire preuve de respect envers les habitants.

\*\*\*\*\*

SUITE AU BILAN DES 5<sup>e</sup> JOURNÉES NATIONALES DE DPOLLUTION

Le tiers du dépôt restant à enlever au Ruisseau des Stanches à Aywaille a été dégagé : 8 camions correspondant à 60 T de déchets.

# LA POTINIERE

## GROTTES EN PERIL

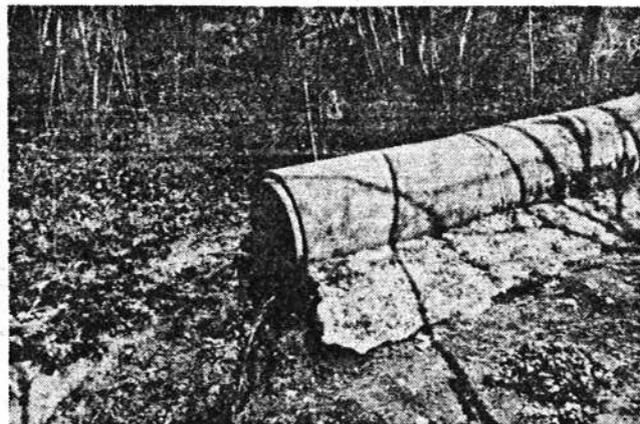
La Belgique est très riche en grottes et autres sites spéléologiques. Malheureusement beaucoup de ces sites sont menacés soit de destruction (par l'exploitation des carrières, notamment), soit par la pollution des eaux, car rien n'est plus simple ni plus pratique, en apparence, que d'utiliser les cavités naturelles pour y déverser des ordures ou des produits toxiques. Mais si rien n'est plus simple, rien non plus, n'est plus dangereux : l'eau qui coule du robinet provient en effet très souvent de nappes souterraines très voisines de ces lieux de pollution et, dès lors, malgré toutes les mesures de sécurité efficaces qui sont prises, rien ne permet d'affirmer que le risque d'accident soit nul.

Pour favoriser la protection de ces nappes souterraines et donc des grottes, la Commission nationale de protection des sites spéléologiques a organisé récemment deux journées de sensibilisation à Aywaille, Remouchamps et Sprimont, afin de démontrer que la pollution des eaux souterraines et plus généralement de nos paysages par des dépôts sauvages d'immondices n'était pas inévitable, loin de

On mesurera mieux l'importance de cette action quand on saura que les massifs calcaires fournissent actuellement près de 60 p.c. des eaux souterraines captées en région wallonne et que, d'autre part, les eaux circulant dans les fissures et les conduits des roches calcaires ne sont absolument pas filtrées.

## LES EAUX D'EGOUT ET LE PURIN

Les chantoirs et les dolines (dépressions en cuvette caractéristiques des terrains calcaires) constituent des points d'absorption



## LES EGOUTS DE MONT GODINNE SE JETTENT DIRECTEMENT DANS LA GROTTE

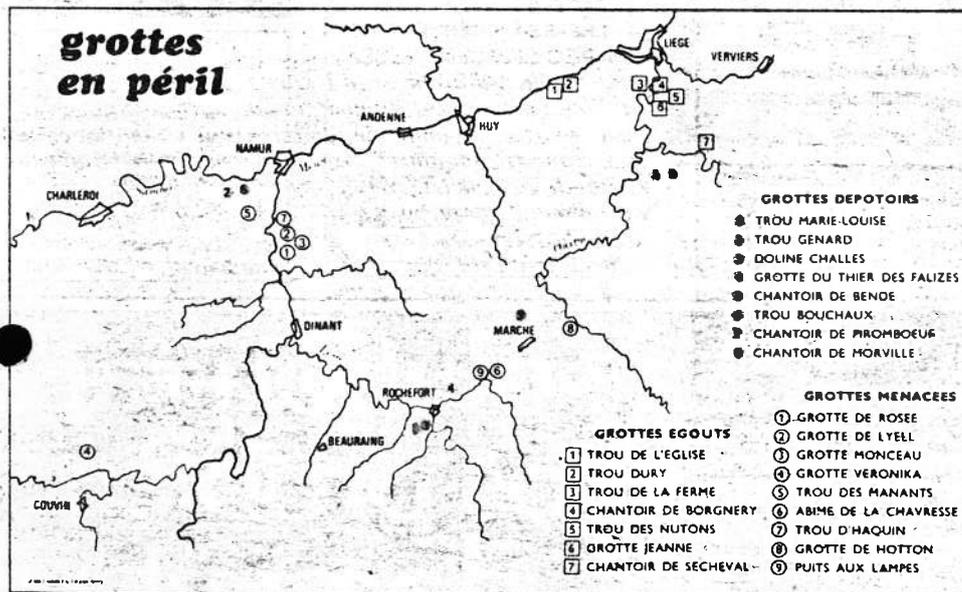
Ici, ils arrivent à dix mètres du célèbre «Trou de l'Eglise».

400 sites «karstiques» servant de dépôt d'immondices ou d'exutoire d'égout en Wallonie.

## QUELLE PROTECTION ?

Cette situation, on en conviendra, exige des mesures effectives d'assainissement et, en priorité, la suppression des égouts polluants les chantoirs et les grottes.

Il existe d'ailleurs depuis 1971 une loi sur la protection des eaux souterraines. Malheureusement ce bout de texte législatif n'a jamais été suivi d'arrêtés d'exécution alors qu'il devrait permettre l'interdiction d'utiliser les sites karstiques comme dépôts d'immondices ou exutoires d'égouts. Et ce n'est, hélas ! pas avec la crise gouverne-



directe vers les eaux souterraines et permettent donc l'«entrée libre» à toutes les formes de pollution, qui finalement peuvent se retrouver dans l'eau de nos robinets.

Le captage d'Aywaille, par exemple, est alimenté notamment par deux chantoirs dont l'un, à Awan, récolte les eaux d'égout du village, y compris celles de l'abattoir local, et dont l'autre, à Pirombœuf, engloutit les écoulements de purin de la ferme voisine et les eaux lessivant un dépôt sauvage.

Ces cas de pollution de sites «karstiques» (on appelle ainsi les chantoirs, les dolines et les grottes) ne sont pas rares.

Un relevé systématique, l'«Opération Pollukarst» vient d'être réalisé par la C.N.P.S.S., à la demande et avec l'appui du Secrétariat d'Etat aux Affaires sociales wallonnes et du ministère de la Santé publique. Cette enquête a permis de dénombrer un minimum de

mentale actuelle que l'on verra poindre bientôt ces règlements pourtant indispensables et urgents.

Il faut aussi rappeler que les grottes et les chantoirs, phénomènes naturels propres aux régions calcaires, constituent très souvent des sites de grand intérêt scientifique, sportif ou touristique. C'est le cas, en particulier, de l'ensemble du Vallon des Chantoirs et de la grotte de Remouchamps. Il serait vraiment regrettable que de tels sites soient livrés à la pollution par la suite de négligences dues souvent elles-mêmes à l'ignorance. Les journées de sensibilisation organisées par la Commission nationale de protection des sites spéléologiques aura au moins servi à le faire comprendre puisqu'elle fut accompagnée d'une opération pilote de dépollution. Ce n'est encore qu'un petit pas dans le bon sens... Souhaitons que ce ne soit pas le dernier.

## LES GROTTES BELGES MENACEES

Trois catégories : les «grottes dépotoirs», les «grottes égouts» et les grottes menacées de diverses façons.